

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

REUNION PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 H 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

S'il vous plaît, rejoignez votre place ; un petit peu de calme. Je sais que ce sont les retrouvailles mais n'empêche, nous allons avoir à débattre de sujets importants.

J'espère que vous avez passé de bonne vacances, que vous avez rechargé vos accus mais d'une manière positive et que nous allons pouvoir travailler bien agréablement tous ensemble pour le bien de la Province.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur qui normalement essaiera de nous rejoindre mais il est appelé à l'extérieur par les devoirs de sa charge au niveau de la sécurité. Monsieur BECKERS, avez-vous des excusés ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- J'ai deux excusés : Andrée BUDINGER et Myriam ABAD-PERICK et une arrivée tardive : Marc YERNA.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ? M. DODRIMONT est dans la salle des pas perdus au téléphone. Nous verrons par après s'il a des membres de son groupe à excuser. Et alors, le groupe CDH, il est plutôt...

M. ARIMONT.- Tout le monde viendra.

Mme LA PRESIDENTE.- Tout le monde viendra. Je suis bien heureuse de l'apprendre mais il n'y a encore personne à part vous, Monsieur ARIMONT !

Je vous rappelle de mettre vos GSM sur le mode silencieux tout au moins si vous ne voulez pas les éteindre.

Et avant de commencer la séance proprement dite, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Daniel BECKERS qui nous accompagnera lors de nos séances dorénavant et au sein du Service du Conseil en remplacement de M. Serge MUSIQUE, appelé à d'autres tâches. Je lui souhaite bon travail parmi nous. Bienvenue.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.**IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion comme d'habitude.

V.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour se tiendra une séance à huis clos qui portera sur quatre dossiers. Ceci pour vous dire que le quorum est tout à fait requis pour la séance à huis clos et pour les votes, comme d'habitude.

Je vous informe que le Collège provincial de Liège, le Président et les Membres du Conseil d'administration de l'Office provincial des Métiers d'Art de Liège vous invitent, ce soir, à 18 heures, au Musée de la Vie Wallonne, pour le vernissage de la Biennale internationale « Design » de Liège 2008.

Je vous rappelle que certaines modifications ont été apportées au planning des réunions des commissions du mois d'octobre et que celles-ci vous ont été communiquées par mail ; la quatrième commission se réunira le lundi 13 octobre à 18h30 au lieu du mercredi 15 octobre et la cinquième commission se réunira le mercredi 15 octobre à 16h30 au lieu du lundi 13 à 18h30.

Si vous n'avez pas reçu dès votre arrivée vos timbres, veuillez, à la fin de la réunion de ce jour, donc après les huis clos bien sûr, passer auprès de M. PRINSENS qui vous remettra votre enveloppe.

VI.- Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE.- Trois points sont inscrits à l'ordre du jour des questions d'actualité. Un exemplaire desdits documents a été déposé sur vos bancs.

Document 07-08/A21 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux contrats de rivière - Programme WALLO'NET 3

Mme LA PRESIDENTE.- Première question d'actualité : document 07-08/A21. Cette question a été déposée par M. MIGNOLET. Souhaitez-vous venir à la tribune, Monsieur MIGNOLET ou estimez-vous que chacun a pu prendre connaissance de votre question ?

M. MIGNOLET (de son banc).- Non, je ne souhaite pas retarder les travaux du Conseil. Je laisse le soin à M. le Député de répondre.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur MIGNOLET. Je donne donc la parole à M. le Député PIRE, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, merci à notre collègue, M. MIGNOLET, d'attirer notre attention sur les interventions au niveau des contrats de rivière et des cours d'eau de 2^{ème} catégorie en général. Malheureusement, l'actualité entre mai et juillet, les différentes inondations ont appelé notre particulière attention et notre vigilance sur le sujet.

L'initiative dont notre collègue nous parle, est une initiative du Gouvernement wallon qui s'adresse plus spécifiquement aux contrats de rivière qui, via leur asbl de gestion, peuvent engager des agents WALLO'NET, chargés d'assurer la propreté des berges des cours d'eau.

Ces agents devront être affectés à un périmètre d'intervention établi conjointement au sein des contrats de rivière, c'est-à-dire avec l'accord finalement des différents acteurs qui sont représentés dans ces contrats de rivière et avec bien sûr la Direction des eaux de surface, en concertation surtout avec les communes concernées.

L'intervention des pouvoirs publics dans la rémunération des agents WALLO'NET 3 s'élève à plus de 1000 € par agent et par mois. Cela mérite d'être rappelé. Le solde sera à charge du contrat de rivière qui doit le répartir entre les différents partenaires. Ce solde est estimé aux environs de 500 € par mois ; ce qui au total est l'équivalent de 18.000 € par an pour trois agents WALLO'NET 3.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Le contrat de rivière est donc invité à conclure avec les communes et la Province qui participent au programme, une convention de partenariat afin :

- d'obtenir leur accord de confier la mission de propreté des berges du cours d'eau par lesdits agents ;
- d'organiser la mise à disposition par les communes d'une aide matérielle (utilisation d'un local de douche, véhicules) et surtout financière pour couvrir en tout ou en partie le solde de la rémunération des agents.

La Province n'a pas été, en toute logique d'ailleurs, informée directement de cette initiative mais a été sollicitée indirectement et financièrement par le contrat de rivière de la Meuse. C'est ce qui fait l'objet de l'intervention de notre collègue.

D'autre part, la coordination des actions sur le terrain, comme cela a été rappelé, est un des vrais problèmes de la mise en place de ce projet-là. Le projet prévoit que cette coordination soit assurée par le contrat de rivière et pour ce faire, octroie une subvention complémentaire de 6000 € pour couvrir les charges générales et d'encadrement.

Toutefois, pour la bonne mise en œuvre de ce projet, certains aspects restent à définir, je me permets d'y insister, que ce soit l'articulation du travail des agents WALLO'NET 3 avec l'action provinciale reprise dans les baux de curage annuels des cours d'eau de 2^{ème} catégorie ou le fait que les cours d'eau en général ne seront nettoyés que sur le territoire des communes participantes, voire encore une charge financière inhérente au solde de la subvention pour les contrats de rivière.

Par ailleurs, le contrat de rivière de la Meuse a communiqué, par lettre du 12 septembre 2008, son avis sur l'engagement des agents WALLO'NET 3 et arrive à la conclusion qu'il ne sera pas possible de rentrer une candidature pour l'engagement de trois agents.

En fait, il résulte de cet échange de courrier que le problème est le même pour l'ensemble des contrats de rivière. C'est ainsi que le responsable d'un contrat de rivière, celui de la Haute Sûre en particulier, a été mandaté par l'ensemble des acteurs, par l'ensemble des contrats de rivière, pour présenter les remarques afin d'amender le projet notamment en ce qui concerne :

- la prise en charge du projet ;
- l'engagement d'une personne plus qualifiée qui encadrerait les deux autres ;

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

- l'élargissement du champ de travail possible : gestion des plantes invasives, entretien du petit patrimoine ;
- et surtout la formation de façon à ce que les personnes engagées puissent apprendre le métier - c'est important - le métier de cantonnier de rivière. Ca dit bien ce que cela veut dire ; c'est un véritable métier, ce n'est pas simple.

Il est évident qu'au niveau de la Province de Liège, votre Collège ne peut évidemment émettre qu'un avis tout à fait favorable pour la réalisation de ce projet. C'est évidemment un plus pour le maintien du libre écoulement des eaux ; on sait ce qu'il en est en cas de crues. Donc, nous ne pouvons, au niveau de la Province de Liège, que souhaiter qu'il s'agisse bien d'une action concertée avec les différents acteurs dont les communes et axée sur la complémentarité de ces différents acteurs.

La Province de Liège affirme sa volonté politique de continuer à s'intégrer dans la démarche en augmentant éventuellement la dotation annuelle - j'ai cité les chiffres tout à l'heure - des contrats de rivière. Il est évident que le Service technique provincial peut également aider bien sûr à l'encadrement technique desdits WALLO'NET 3 dans la mesure de ses moyens humains, bien évidemment.

Ceci démontre, si besoin en est, la volonté de la Province de Liège de rester tout à fait proactive dans la problématique des cours d'eau, comme elle l'a d'ailleurs été lors des inondations dues aux orages de ces derniers mois.

En effet, entre les mois de mai et juillet, comme vous le savez, de violents orages se sont abattus sur la région liégeoise et plus précisément sur les communes d'Esneux, Liège, Jupille et Seraing.

Je profite de cette occasion pour rappeler que nos services ont réagi très rapidement pour venir en aide aux personnes sinistrées : d'une part, avec les agents de notre Régie provinciale qui n'ont pas du tout ménagé leurs efforts, bien au contraire, pour soutenir les différents centres de crise et d'autre part, via l'investissement annuel récurrent pour les baux de curage qui est de 500.000 € et qui a bien sûr été entièrement consacré à résoudre tous les travaux nécessaires de dégagement des ruisseaux que ce soit à Tilff, à Esneux, à Seraing, à Amay, à Huy, dans le Condroz, dans la Hesbaye.

Les travaux d'urgence ont consisté tout simplement à remettre les cours d'eau dans leurs lits en restituant à ceux-ci un gabarit normal tout en dégagant les obstructions et encombrements.

Lors de la séance de ce matin, votre Collège provincial a

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

entériné sa participation aux différents travaux nécessaires pour réparer les dégâts matériels. Les travaux facturés à ce jour se montent à 420.000 € et les prévisions nous annoncent un montant total de 700.000 €. C'est donc, sur cette année, presque un million d'euros qui ont été affectés à des mesures d'urgence suite aux inondations.

Cela montre notre intérêt pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie et pour toute la problématique d'entretien récurrent et normal via les contrats de rivière ; ce qui faisait l'objet de la question de notre collègue.

J'ai dit. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 07-08/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Décennie des Nations-Unies de l'éducation pour un développement durable : secteur « enseignement »

Mme LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité : document 07-08/A22. Madame RUIZ, vous souhaitez monter à la tribune ? Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M. RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Comme il s'agit d'une séance publique, je préfère effectivement que la question précède les réponses, si vous le voulez bien.

Une conférence internationale sur l'éducation pour un développement durable se tiendra à Bordeaux du 27 au 29 octobre prochain. Elle est organisée par le Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour un développement durable (2005-2014).

Le 1^{er} mars 2005 a en effet été lancée la Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable. L'Unesco entend par là « inciter les Etats membres à intégrer le concept de développement durable dans leurs politiques éducatives et dans tous les aspects de l'apprentissage ».

Cette organisation attire mon attention puisqu'elle cadre parfaitement tant avec la proposition d'Agenda 21 scolaire que j'ai déposée au nom du groupe ECOLO et qui est actuellement en cours de discussion qu'avec les objectifs que s'est fixé le Collège provincial en matière de développement durable, notamment dans sa Déclaration de politique générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

En effet, les objectifs de la conférence, qui réunira les acteurs français et étrangers de l'éducation, de la formation et de l'information au développement durable, sont clairement définis.

Je cite : « Notre planète est confrontée à de graves menaces, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'épuisement des ressources, de la baisse de la biodiversité ou d'une pression démographique chaque jour accrue. Face à ces menaces, l'éducation, la formation et l'information se révèlent essentielles pour doter l'ensemble des citoyens des connaissances et des compétences les amenant non seulement à saisir les enjeux du développement durable, mais surtout à adopter et promouvoir les changements de comportement indispensables pour inverser les modes de vie actuels antinomiques de la durabilité.

Comment l'éducation sous toutes ses formes peut-elle amener l'ensemble des citoyens, à toutes les étapes de leur vie, à être en situation de capacité et de responsabilité pour gérer le présent, tout en étant préparés à faire face à un futur incertain dans une société complexe en perpétuelle mutation ? Telle est la question qui touche à la fois aux acteurs et aux dispositifs mis en œuvre pour développer une réelle démarche éducative.

A la veille de la conférence mondiale du mi-parcours de la Décennie qui se tiendra à Bonn en mars 2009, la manifestation de Bordeaux réunira les spécialistes français et étrangers de l'éducation pour un développement durable, d'une part, afin de faire le bilan des avancées réalisées durant la période 2005-2008, et de définir les stratégies à mettre en œuvre pour la période 2009-2014 et, d'autre part, afin d'envisager les dispositifs susceptibles de donner le plus grand retentissement aux actions d'éducation au développement durable menées au plan local, national et international ».

Voici mes questions concernant cette conférence.

Avez-vous eu connaissance de cette organisation ?

Ses objectifs ont-ils rencontré votre intérêt en matière d'éducation au développement durable ?

Avez-vous pris contact à ce sujet bien sûr - l'objet de cette question n'est évidemment pas de repérer tout ce qui est mis en place par la province dans le cadre du développement durable, en relation ou non avec les actions de la Communauté française et/ou de la Décennie qui est le sujet de cette intervention. A propos de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

cette conférence donc, avez-vous pris contact avec d'autres responsables en matière d'éducation, tels que la Communauté française (qui s'est d'ailleurs fixée un objectif dans la foulée des Nations Unies : « Dix ans pour inscrire le développement durable au cœur de la culture francophone ») ?

Enfin, des responsables provinciaux concernés par cette thématique ont-ils ou seront-ils associés à ce type de démarche et/ou de réflexion proposé par la Décennie ?

Je vous remercie de votre écoute et de l'intérêt que vous portez au sujet abordé dans ce contexte.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Je donne la parole à M. le Député-Président. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. GILLES, Député-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, Madame la Conseillère provinciale, vous m'interrogez quant à la Conférence internationale sur l'éducation pour un développement durable qui aura lieu à Bordeaux - une ville splendide au demeurant - du 27 au 29 octobre 2008 dans le cadre, je cite, de la Décennie des Nations Unies, consacré à cette thématique.

En réponse aux différents points que vous mentionnez, je vous dirai, d'abord, que nous n'avions pas connaissance de cette organisation ; je le dis très humblement. Vous savez, tous les jours matin, il y a une décision de l'Unesco, des Nations Unies, c'est la journée de ceci, c'est la journée de cela. Je suis toujours étonné de savoir comment on décide d'ailleurs que ce sera la journée de cela... et que je découvre en ouvrant mon journal. Cela étant, je l'avoue humblement, nous n'en savons rien. Dès lors, les trois questions qui s'ensuivent n'ont, bien évidemment, pu être envisagées à ce jour.

Vous savez sans doute qu'indépendamment de cette organisation, notre intérêt en matière d'éducation au développement durable préexistait puisque, et vous le savez également, à plusieurs reprises déjà des informations ont été données à ce sujet dans le cadre des travaux notamment de notre sixième commission, mettant en évidence plusieurs réalisations et projets au sein de notre Enseignement.

D'une manière plus large et pour confirmer encore, si besoin en était, la réelle volonté de notre Province de prendre en compte ces préoccupations environnementales, je vous rappellerai qu'une réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

du Bureau de notre Conseil était prévu de longue date - pourquoi le Bureau ? parce que toutes les commissions pourraient être concernées ; c'est un domaine éminemment transversal. Un bureau était donc prévu sur le sujet mais comme des réunions, indépendamment de notre assemblée dont nous avons eu connaissance en cours de route, concernent beaucoup d'entre nous, nous allons choisir une autre date pour vraiment y consacrer le temps qu'il faudra et non pas régler cela entre deux portes et vite fait, bien fait.

Donc, notre Bureau du Conseil provincial, au sein duquel vous siégez, se réunira prochainement avec à son ordre du jour précisément les problématiques de l'Agenda 21 scolaire et plus largement, car il n'est qu'un des aspects des actions à poursuivre et développer, celles du développement durable dans tous les secteurs de l'activité provinciale.

C'est dire à suffisance qu'au sens peut-être où M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les différents responsables et acteurs de notre Province sont dès à présent largement concernés et impliqués dans la thématique pour laquelle vous manifestez vous-même un intérêt et une nouvelle fois en m'interrogeant.

Voilà, c'est un débat déjà commencé ; c'est un débat continué qui se fait tous les jours et pas seulement à l'occasion d'une thématique, fût-elle déclenchée à l'occasion de la Décennie des Nations Unies, dans une magnifique ville bordelaise, connue pour beaucoup d'autres mérites. Mais indépendamment de cela, nous aurons l'occasion d'en débattre de manière complexe et plus largement au niveau du Bureau dédié, je dirais, spécialement à ce sujet pour ne pas être encombré par un ordre du jour ordinaire, non seulement sur les matières scolaires mais sur toutes les matières de manière transversale qui sont concernées et qui sont concernées depuis longtemps déjà par nos fonctionnaires sous la demande de votre Collège et de votre Conseil provincial.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député-Président.

Document 07-08/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au subside alloué par la Province au BC Pepinster

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons maintenant à la troisième question d'actualité : document 07-08/A23. Monsieur GERARD, vous

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

souhaitez intervenir à la tribune ? Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, il y a quelques mois, notre Collège provincial a été interpellé afin de se positionner sur l'éventuelle possibilité de participer au sauvetage du BC Pepinster.

M. le Député LACROIX répondit en substance que les finances provinciales, en tant que finances publiques, ne pouvaient servir à éponger les dettes d'une gestion que l'on pourrait qualifier de légère mais que, néanmoins, la promotion du sport chez les jeunes était une de nos préoccupations premières. Message reçu cinq sur cinq au niveau de la méthode d'attribution des subsides. Or, aujourd'hui, il nous revient que la Province s'est engagée à verser deux fois 75.000 €, ces sommes étant liées de près ou de loin, et c'est là l'objet de notre question, au sauvetage du club pépin.

Deux parties distinctes sont perceptibles dans ce montage.

La première partie consiste à verser à l'ASBL Verviers Sport, 15.000 € par année pendant 5 ans. Nous ne pouvons que nous réjouir et saluer l'intérêt que vous portez au sport dans cette partie de notre Province. Nous nous associions pleinement à la volonté de trouver des solutions pour qu'un outil de promotion tel qu'un club sportif puisse vivre et être pérennisé financièrement.

A ce niveau, ma question portera donc sur la manière. En effet, l'intermédiaire auquel vous apportez l'argent a un objectif beaucoup plus large que le BC Pepinster seul. Verviers Sport est un organe de promotion des sports en général et sans exclusive pour l'ensemble de la région. Devons-nous comprendre que vous avez ou allez verser l'argent à Verviers Sport avec comme condition principale que cet argent aille en son entièreté et en exclusivité au BC Pepinster ? Etrange procédé, me semble-t-il, qu'il serait bon d'éclaircir ?

Le deuxième volet m'interpelle a un plus haut point. La Province, dans le cadre des grands événements, va participer au financement d'une méga soirée-concert destinée à venir en aide au BC Verviers Pepinster et qui nous coûtera la modique somme de 75.000 € en mise de fond non récupérable ; somme toute, finalement, pas loin d'être un don ! mais on ne sait pas vraiment à qui !

Un méga concert dont nul n'a encore entendu parler, pour lequel aucune publicité n'est encore perceptible, alors qu'il devrait se dérouler à la mi-octobre, si nos informations sont bien exactes.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Loin de vouloir accuser notre Collège de légèreté dans l'octroi de subsides, je souhaiterais connaître ce qui a été mis en place afin de suivre l'évolution de ce projet et comment est organisé le « feed back » vers le Collège. Car si en final, il s'avérait que cette organisation n'a pu engranger mieux que la mise de fond provinciale, voire même moins car un « flop » ne peut jamais être exclu, alors versons simplement cette somme directement au club de basket en ayant ainsi une garantie de bonne réception.

Tout en conservant mon adhésion au soutien et au sauvetage du club pépin, je suis également interpellé par le choix de l'article budgétaire concerné. Les grands événements sont une chose, le sauvetage d'un club sportif en est une autre. Nous connaissons tous les difficultés du secteur culturel et celui-ci nous tient tous à cœur.

Je ne comprends donc pas le choix de ce soutien par le biais d'un budget normalement dévolu à la culture car celle-ci a aussi besoin de toutes ses ailes pour voler. J'ai l'impression d'un mélange des genres ; un méga concert pour sauver un club de basket, ce n'est nullement un moment culturel à nos yeux mais peut-être pourrez-vous nous apporter un autre regard.

Aidons, si nous estimons que nos moyens le permettent, le BC Pepinster à sa sauver, mais n'hypothéquons pas nos moyens de soutenir le secteur de la culture qui en a le plus grand besoin.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. Je rends la parole à M. le Député-Président, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député-Président (à la tribune).- Je vous remercie à nouveau Madame la Présidente ; c'est un plaisir de monter à cette tribune, comme toujours.

Tout simplement, en réponse à la première partie de la question posée par le Conseiller André GERARD, il y a lieu de rappeler que notre Collègue Christophe LACROIX, ici présent, en charge des sports, a entendu développer, en cette matière, une politique sportive de proximité via des partenariats avec des acteurs locaux qualifiés.

Des conventions d'objectifs signées avec ces partenaires doivent

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

favoriser le sport de haut niveau, le sport professionnel mais également aussi le sport pour tous comme vecteur d'intégration et de bien-être. Cela a toujours été le leed motif de la Province de Liège, me semble-t-il, et le reste encore.

Une convention d'objectifs avait donc ainsi été conclue avec la Maison des Associations pour l'arrondissement de Huy.

Une convention du même type a été conclue en mars 2008 pour l'arrondissement de Verviers et cette fois, avec l'asbl « La Maison verviétoise des sports ».

Par ce contrat, la Province de Liège s'engage à aider financièrement « La Maison verviétoise des sports » en contrepartie de quoi le bénéficiaire de l'aide s'engage à atteindre une série d'objectifs qui tendent principalement à accroître et améliorer la formation sportive, tant au profit des jeunes qu'au profit des dirigeants et entraîneurs.

Parmi les objectifs qui ont été imposés à l'asbl « Maison verviétoise des sports » figure l'obligation pour celle-ci de soutenir, conjointement avec le Service des Sports de la Province de Liège et le RBC Pepinster, un programme particulier visant à développer des activités liées à la formation des jeunes basketteurs et à l'intégration, par le sport, des jeunes en difficultés.

A titre d'exemple, on peut rappeler que cette convention prévoit aussi une aide au Vélo Club Ardennes.

Il revient à l'asbl « Maison verviétoise des sports » et à elle seule, le soin de décider du montant des fonds qu'elle souhaite affecter à la réalisation de chacun de ces objectifs dont celui qui concerne plus particulièrement le BC Pepinster.

Le rôle de la Province de Liège reste toujours important néanmoins puisqu'elle s'est réservé le droit de vérifier à tout moment le respect des objectifs fixés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Ainsi, un comité d'accompagnement, dont notre collègue Christophe LACROIX faire évidemment partie, a été mis en place dès signature de la convention d'objectifs ; un rapport d'évaluation détaillé devra être fourni par la Maison verviétoise des sports, chaque année, détaillant les actions menées durant d'exercice précédent.

On peut donc en conclure que l'action de la Province de Liège et

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

plus particulièrement de son Service des Sports est résolument tournée vers l'avenir puisqu'axée sur la formation.

Pour ce qui est de la seconde partie de vos questions, il eut été plus indiqué que vous vous adressiez à l'organisateur, en l'occurrence pas la Province, mais bien le département des grands événements de la Ville de Verviers et l'asbl Verviers Promotion.

Ce qui m'importe d'abord, c'est de vous dire que la Province de Liège a décidé de consacrer sur la présente législature un crédit du département des grands événements de manière à soutenir un événement de cette nature dans l'arrondissement de Verviers et le montant en a été fixé à 75.000 €.

Les représentants des quatre partis principaux - je ne sais pas si vous en êtes informé mais il faut que l'information circule quand même, c'est mieux - les représentants des quatre partis principaux politiques verviétois se sont réunis à deux reprises et ont décidé de commun accord, donc y compris ECOLO, d'organiser un grand événement dont les bénéfices seront destinés au BC Pepinster.

Ce n'est pas nous qui en décidons ; nous on dit : 75.000 €, un grand événement. Après cela, on consacre le grand événement à celui ou à cela.

C'est leur choix et la Province le respecte en octroyant dès lors le subside prévu et ce choix s'est porté sur la programmation d'un spectacle, semble-t-il, de grande qualité créé par le Centre culturel de Verviers avec des artistes et musiciens professionnels, semi professionnels ou amateurs, de la région verviétoise.

Pour le surplus et afin de vous documenter complètement, il m'a été précisé par l'Echevinat des grands événements de la Ville de Verviers :

1. que le nombre de places à mettre en location ne sera pas réduit, au contraire puisque la zone du terrain de basket, qui sera protégée, sera utilisée pour y mettre des chaises ;
2. pour le bar, celui dont le basket est le gestionnaire est bien intégré dans le projet ainsi que d'autres points « bar » dans la selle. Autre chose, est bien entendu de la cafétéria du hall des sports, concédé à l'année, qui n'est forcément pas incluse dans le projet.

Enfin, le spectacle Beatles Anthology est bien programmé : l'administrateur délégué de la Régie communale autonome de Pepinster, M. Vincent PIRONNET que vous connaissez sans doute,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Monsieur GERARD, a bien indiqué dans un courrier, me dit-on, daté du 18 septembre et adressé à l'organisateur, que la salle est bien réservée pour le 17 octobre.

J'ajoute, pour terminer, que la conférence de presse est fixée par l'organisateur : elle est programmée pour demain.

Voilà, ainsi je pense que votre information est davantage complète qu'avant que je n'ai pris la parole.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GILLES.

VII.- Communication du Collège provincial relative à la création de la confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) - document 07-08/168

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : communication du Collège provincial : document 07-08/168. Il a été transmis par courriel. Je crois que vous l'avez tous reçu. Je cède la parole à M. le Député Paul-Emile MOTTARD, pour les explications du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, la communication que je souhaite vous apporter aujourd'hui au nom du Collège provincial porte sur la création, le 15 juillet dernier, de la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires, à laquelle l'Association des provinces wallonnes a participé de manière active.

La création de cette confédération poursuit l'objectif de mieux faire entendre la voix des pouvoirs locaux intermédiaires au niveau européen, ce qui aura inévitablement un écho au niveau national.

Notre niveau de collectivité est présent dans 20 des 27 Etats Membres de l'Union européenne, ce qui fait de nous des interlocuteurs privilégiés comme relais de la mise en œuvre de politiques européennes au plus près des citoyens.

Un bref retour en arrière, si vous le voulez bien, vous permettra de mieux comprendre le cheminement qui a mené à la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

création de la Confédération, appelée en abrégé la CEPLI.

Vous le savez, la Province de Liège entretient des contacts étroits avec le Département français des Côtes d'Armor, dans le cadre d'une charte d'amitié qui lie nos deux collectivités.

Le Président du Conseil général des Côtes d'Armor, Claudy LEBRETON, est également Président de l'Assemblée des Départements de France. Vous le savez puisqu'il a déjà assisté à des colloques organisés par l'Association des provinces wallonnes.

Les différents contacts que j'ai eus avec M. LEBRETON ont permis d'organiser des collaborations concrètes entre l'ADF et l'APW. En octobre 2007, nos deux associations ont conclu une convention de collaboration en marge de la réunion des Open Days.

Les collaborations formelles nées de cette convention ont fait apparaître que les provinces wallonnes d'une part, et les départements français d'autre part, connaissent de multiples points de convergences et sont confrontés à des défis similaires, notamment en raison de la difficulté de la reconnaissance de leur rôle au niveau européen mais également national.

Il est très vite apparu que les pouvoirs locaux intermédiaires d'autres pays européens sont confrontés à la même situation et que le regroupement des associations qui les représentent serait de nature à renforcer notre capacité à être reconnu comme interlocuteur à part entière de l'Union européenne.

En moins de six mois, 11 associations de pouvoirs locaux intermédiaires ont manifesté leur volonté de créer la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires qui a vu le jour le 15 juillet à Villeneuve-lez-Avignon.

- La CEPLI se compose aujourd'hui de :
- l'Assemblée des Départements de France ;
 - l'Association des Kreise allemands ;
 - l'Union des Provinces italiennes ;
 - l'Association des Provinces wallonnes ;
 - l'Association des Provinces flamandes ;
 - l'Association nationale des Municipalités bulgares ;
 - la Fédération espagnole des Municipalités et Provinces ;
 - l'Union des Autorités préfectorales de Grèce ;
 - la Fédération nationale des Collectivités locales et territoriales de Hongrie ;
 - l'Union nationale des Conseils de Judets de Roumanie et
 - l'Union des Powiats de Pologne.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Non, ce n'est pas des poèchts. Je sais que mon wallon fait des progrès de jour en jour mais mon polonais nettement moins !

(Rires).

Je poursuis. Les réseaux Partenalia et Arc Latin en sont, quant à eux, partenaires associés et l'Association nationale des Municipalités portugaises devrait intégrer la Confédération en novembre ou décembre.

A présent que l'historique et les présentations sont faits, il me paraît utile de développer les objectifs et les perspectives de cette Confédération.

La charte constitutive de la CEPLI précise que : « les collectivités de niveau intermédiaire sont une entité d'encrage sur le terrain, possédant la surface suffisante pour susciter un certain nombre de projets tout en demeurant l'échelon territorial qui définit et met en œuvre des stratégies et politiques publiques de développement du territoire ».

Faut-il le dire que dans le contexte politique actuel que nous connaissons, cette définition de cette charte constitutive prend toute sa place.

La charte réaffirme le principe de subsidiarité et d'autonomie locale et insiste donc sur le fait qu'en raison de leur taille critique, mais aussi de leur proximité avec le citoyen, nos niveaux de collectivités sont susceptibles de mettre en œuvre des politiques publiques de développement territorial à dimension européenne.

Les objectifs prioritaires de la Confédération sont au nombre de 4.

Le premier, accroître l'implication de nos collectivités territoriales et leur participation dans le processus de décision européen.

Le deuxième objectif : renforcer la cohérence et la visibilité de nos interventions sur le territoire européen.

Le troisième : faciliter la coopération entre nos collectivités de niveau intermédiaire.

Et enfin, le dernier objectif : instaurer des échanges permanents d'informations et de bonnes pratiques entre nos

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

collectivités.

La création de la Confédération des pouvoirs locaux intermédiaires en juillet dernier a été soutenue à la fois par le Comité des Régions, par la présence de son Premier Vice-Président, M. Michel DELEBARRE, et par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, représenté par Mmes Ludmila Sfirloaga, Présidente de la Chambre des Régions et Antonella Cagnolati, Directrice du Congrès.

La présence de représentants de ces deux institutions européennes lors des débats sur la constitution de la CEPLI ont permis de dresser ensemble les premières lignes de conduite de l'action à entreprendre.

Mesdames, Messieurs, cette reconnaissance constitue un élément très positif que la Confédération doit concrétiser dans les faits. L'affirmation de son existence et de son utilité passera par la capacité qu'aura la Confédération à intervenir dans les débats d'actualité au niveau européen.

Les occasions ne manquent pas et le premier sujet sur lequel la CEPLI interviendra est celui de la consultation qui s'organisera dans les jours prochains autour du Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale.

M. Lambert Van Nistelrooij, Député européen et rapporteur de la consultation sur le Livre vert a déjà fait part de son intérêt à rencontrer la CEPLI pour connaître l'avis des pouvoirs locaux intermédiaires sur le thème de la cohésion territoriale.

Un groupe technique a été mis sur pied pour examiner le Livre vert de la Commission européenne lorsqu'il sera rendu public et pour préparer une rencontre avec M. Lambert Van Nistelrooij au cours de sa mission de consultation auprès du Parlement européen.

D'autres projets sur la réforme des fonds structurels européens ou sur les perspectives d'évolution des services publics pourront également être abordés dans un proche avenir.

Je souhaitais donc simplement vous apporter ces différents éléments d'information et j'ai rédigé à l'intention des chefs de groupe une note plus complète sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Brièvement, une question au Collège provincial et au Député en charge de ce dossier. En Province de Liège, qui fait quoi dans cette nouvelle structure, dans les commissions organisées autour de celle-ci ?

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député, vous souhaitez répondre ? Vous avez la parole.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Je faisais cette communication, Madame la Présidente, comme je viens de le dire, en qualité de Président de l'Association des provinces wallonnes.

Il semblait que le fait que j'ai participé m'amenait naturellement de donner la priorité au Conseil provincial de Liège mais dites-vous bien que j'ai préparé un courrier à destination de l'ensemble des Députés-Présidents des cinq provinces wallonnes pour leur dire exactement ce que je viens de vous dire.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Vous avez votre réponse, Monsieur le Conseiller ?

M. DRION.- Pas de problème.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie

VIII.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/145 : Modification n° 11 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations. Remplacement de M. Johann HAAS, Conseiller provincial décédé, dans le cadre de ses mandats dérivés

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/145. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du lundi 15 septembre. Mme ABAD-PERICK en a fait le rapport mais comme elle n'a pas pu nous rejoindre aujourd'hui, c'est M. Gérard GEORGES qui va la suppléer. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le bureau réuni, comme l'avez rappelé, le 15 septembre, sous la présidence de Mme Josette MICHAUX, a analysé les modifications de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations, suite au décès de notre regretté collègue Johann HAAS.

Attendu que ces mandats sont attribués au groupe CDH-CSP consécutivement à la composition du Conseil provincial, il vous est proposé :

- pour la Société intercommunale TECTEO : M. Jean-Pol BASTIN comme administrateur;
- pour la Société d'habitations sociales "Offentlicher Wohnungsbau Eifel" : M. Pascal ARIMONT comme délégué aux assemblées générales;
- pour l'asbl Centre nature de Botrange - Maison du Parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel : Mme Anne MARENNE-LOISEAU comme administrative et déléguée aux assemblées générales;
- pour l'Association des Provinces wallonnes - APW : M. Jean-Pol BASTIN, comme délégué à l'assemblée générale.

Ce rapport a donc été rédigé par notre collègue Myriam ABAD-PERICK et lu par votre serviteur.

J'ai dit. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-08/161. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission en date du 22 septembre. J'invite le rapporteur, Mme GARROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GARROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce lundi 22 septembre afin d'examiner le document 07-08/161 relatif aux tarifs du Musée de la Vie Wallonne dont la réouverture a eu lieu le 12 septembre dernier.

Ces tarifs concernent les prix d'entrée au Musée et aux expositions temporaires, avec possibilité de combiner les deux, les prix des différentes activités de découverte adressées à un public cible, les prix de la consultation de la reproduction et du prêt des images et documents audiovisuels et enfin, de la location des deux salles polyvalentes.

Un commissaire qui, lors d'une précédente réunion, avait proposé que le Musée soit accessible au public gratuitement un jour par mois, remet l'idée sur la table et suggère que la Province suive l'exemple d'autres musées en Communauté française dont l'entrée est gratuite le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Le Député rapporteur n'est pas contre le principe de la gratuité mais est plutôt favorable au 1^{er} dimanche du mois qui a, finalement, été choisi. Cette décision apparaît d'ailleurs mais pas très clairement au bas de la première page du projet de résolution. La phrase a donc été corrigée par la suppression de la virgule et l'ajout de « et » devant le 1^{er} dimanche du mois.

Le même commissaire voudrait savoir quel sera le nombre minimum de personnes par groupe étant entendu que le nombre maximum comprend 15 personnes. Un fonctionnaire lui répond qu'une famille nombreuse, par exemple, ne formera pas un groupe et que 10 participants seraient idéalement le nombre minimum à atteindre.

Un autre commissaire se dit interpellé par un paragraphe concernant les droits d'auteur. Je le cite : « Lorsqu'elle n'est pas dépositaire des droits, la Province de Liège, tant pour elle-même que pour la Fondation « Musée de la Vie Wallonne » et la Ville de Liège, ne se charge pas de rechercher l'auteur, ni de lui verser d'éventuels droits pour le compte de tiers ».

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Il lui est répondu que la Province ne peut connaître tous les dépositaires officiels vu qu'elle a repris ce Musée depuis peu de temps et qu'en outre, beaucoup de documents sont anonymes.

Le Député rapporteur fait part de son refus de toucher au texte car celui-ci a fait l'objet de 10 mois de négociations difficiles, avec l'aide d'un avocat spécialisé en la matière, entre la Fondation d'Utilité publique, la Ville de Liège et la Province.

Le commissaire, qui se dit très attaché à la protection des droits d'auteur, voudrait qu'à partir du moment où on connaît l'auteur, on le fasse savoir à l'utilisateur.

Comme il n'y a plus de question, ni remarque, on passe au vote et le projet de résolution est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. NIVARD. Je rappelle que le document a été modifié ; donc tout est en ordre. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le groupe CDH-CSP marquera son accord sur la proposition de règlement des tarifs du Musée de la Vie Wallonne, en y apportant toutefois un amendement. Celui-ci porte sur la proposition d'octroi d'une gratuité d'accès au Musée de la Vie Wallonne aux élèves et étudiants des différents réseaux d'enseignement de notre Province, une fois au cours de leur cursus scolaire et académique en organisant, par exemple, une opération pour les 6-12 ans, une opération pour les 12-18 ans et une opération pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Nous estimons qu'il est important, au niveau de l'éducation et de la formation, d'initier nos jeunes à notre culture et de leur faire connaître et apprécier notre histoire.

Nous avons en effet avec le Musée de la Vie Wallonne un outil exceptionnel à notre disposition et sommes convaincus que nous devons inviter nos jeunes et ainsi leurs familles, à venir le visiter et l'apprécier.

Je vous remercie de votre attention. Je dépose l'amendement.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur le sujet ? M. le Député MOTTARD.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Je découvre l'amendement du groupe CDH puisqu'il n'a pas été exprimé en commission.

M. NIVARD.- Nous pouvons réfléchir par ailleurs !

M. MOTTARD, Député provincial.- Je ne vous interdis pas de réfléchir ; d'ailleurs continuez, c'est très bien. Vous êtes même là pour cela, je pense.

Je pense que par rapport au Musée, nous l'avons dit lors des commissions précédentes, un effort particulier est fait actuellement pour constituer une équipe d'animation renforcée puisqu'effectivement, une des priorités va être de mener des projets vers le public jeune en général et le public par tranche d'âge évidemment en particulier, avec l'appui notamment du Théâtre de Marionnettes.

D'ailleurs, déjà toute une série de produits de promotion sont prévus et nous avons mis sur pied toute une série de rencontres avec les milieux de l'enseignement. C'est ainsi que nous avons déjà accueilli des responsables de l'enseignement, tous réseaux confondus faut-il le dire. Donc, ce processus est en route.

Ceci dit, je pense qu'il ne faut pas multiplier les occasions de promotion gratuite dans l'immédiat. L'équipe du Musée est en train de mettre sur pied tout un programme que nous aurons l'occasion de développer lors d'une prochaine commission Culture.

Et en plus, puisque vous avez été attentif au document qui a été remis et que je vous propose de voter, nous avons prévu, en son article 2, que dans le cadre d'actions promotionnelles ponctuelles, le Collège provincial est autorisé à déroger aux présentes dispositions. Donc, j'aurai l'occasion en commission Culture de revenir avec des actions promotionnelles ponctuelles et il est possible qu'à cette occasion, nous puissions aborder votre suggestion.

Dans l'état actuel, je vous propose soit de retirer votre proposition, soit de la rejeter étant entendu que nous aurons l'occasion de revenir sur les actions ponctuelles.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Si plus

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

M. NIVARD.- On la retire, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Le groupe CDH-CSP retire son amendement.

M. DRION.- Mais nous reviendrons.

Mme LA PRESIDENTE.- Je m'en doute, Monsieur DRION.

M. DRION.- C'est un retrait vigilant.

Mme LA PRESIDENTE.- Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/146 : Participation de la Province de Liège à l'ASBL « ReLieh », en qualité de membre effectif fondateur

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/146. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. J'invite le rapporteur, Mme BURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce 24 septembre 2008 pour examiner le point 07-08/146 relatif à la participation de la Province de Liège à l'asbl "Réseau Liégeois pour le Logement de personnes en situation de handicap " en abrégé "ReLieh".

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Mme la Directrice de la Maison du social nous a présenté le projet.

Fin 2004, une série d'institutions se sont réunies sous l'impulsion de l'AWIPH pour tenter de répondre ensemble aux problèmes qui se posent en matière de logement pour les personnes handicapées.

Le présent projet, nous dit-elle, n'a pas pour objectif de créer une structure supplémentaire mais de mettre en commun des ressources des associations; de se coordonner pour être complémentaire; de proposer des services cohérents; de construire ensemble des solutions concrètes aux besoins de logement des personnes handicapées de la région liégeoise.

Il s'agit d'une demande de l'AWIPH qui estime que cela garantit la cohérence et la personnalisation des services.

Aujourd'hui, ce réseau souhaite se donner une structure juridique, notamment pour pouvoir répondre à des appels à projets, plutôt que chaque association individuellement.

La Province est associée à la création de ce réseau depuis 2007. Elle a été sollicitée pour figurer parmi les membres fondateurs et pour que le siège social soit fixé à l'Espace Beeckman, lieu significatif et représentatif de son territoire d'intervention.

Un conseiller demande comment le réseau pourra apporter des réponses concrètes aux problèmes de logement, estimant qu'un réseau est plutôt un lieu d'échange et de concertation.

La Directrice lui répond que la mise en commun des compétences de chaque association permettra de trouver plus facilement des réponses aux problèmes.

Une conseillère précise qu'en matière de logement, beaucoup de projets peuvent voir le jour, si la volonté existe, via les sociétés de logement grâce aux subventions accordées par l'AWIPH.

Le même conseiller s'interroge sur la possibilité pour la Province de répondre à une demande de subvention que lui adresserait le réseau puisqu'il est prévu qu'il puisse solliciter le soutien des pouvoirs publics. Cela posera-t-il un problème que la Province soit à la fois membre et pouvoir subsidiant ?

La Directrice répond qu'effectivement cela pourrait arriver mais que ce qui importe surtout aujourd'hui, c'est le soutien

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

logistique que peut apporter la Province via la mise à disposition de ses locaux. Une cotisation est par ailleurs prévue mais la Province en est exemptée.

Un autre conseiller demande si les associations garderont bien leur autonomie et leur indépendance en matière de subside et si d'autres asbl que celles mentionnées dans le document présenté pourront se joindre au réseau.

La réponse est affirmative dans les deux cas. Les asbl mentionnées à ce stade sont les membres fondateurs.

Une conseillère fait remarquer que la numérotation des pages laisse croire qu'une page est manquante puisque nous disposons de 8 pages sur les 9 annoncées.

Un collaborateur de la Députée reconnaît qu'en effet, la dernière page ne nous a pas été adressée car elle est pour l'instant vierge. Y figureront les signatures qui ne seront apposées qu'après l'assemblée générale.

En conclusion, la commission s'est prononcée pour la participation de la Province au Re.Lie.h par 10 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui, Madame ROY, vous avez la parole.

Mme ROY (de son banc).- Je voudrais simplement remercier la Province ?????

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame ROY. Je précise que cette feuille qui manquait ne comportait que les membres fondateurs qui doivent apposer leur signature et que ce document sera archivé sur le portail de la Province mais avec la dernière feuille qui manquait lors de la commission.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/148 : Formation des gardes-champêtres particuliers - adoption du règlement interne

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 07-08/148. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, Mme PERIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme PERIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, votre sixième commission "Enseignement et Formation", s'est réunie ce mardi 23 septembre 2008 au Palais provincial - document 07-08/148 : Formation des gardes champêtres au sein de l'Ecole de Police de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics.

Une commissaire s'interroge, à la lecture du rapport, sur la formation dispensée jusqu'à ce jour à l'Institut. Elle souhaite connaître la composition et le rôle de la commission de formation instituée par le Gouverneur et s'étonne que cette formation imposée par le Fédéral ne fasse l'objet d'aucune subvention.

M. le Premier Directeur répond à cette question. Il est exact que votre assemblée, par sa résolution du 21 mai 1992, avait déjà estimé opportun de confier à l'institution de formation l'organisation d'une formation spécifique en vue de l'agrément et le commissionnement de gardes champêtres particuliers par le Gouverneur. Le programme de cette formation avait été fixé initialement à 16 heures, puis porté à 20 heures à partir de 2001.

Le garde champêtre particulier est visé par les articles 62 à 64 du Code rural du 7 octobre 1886. C'est un officier de police judiciaire à compétences policières limitées. Il est tenu de veiller au respect des lois en vigueur et à la détection des délits dans les limites du territoire pour lequel il a été assermenté. Il est engagé par des institutions publiques ou par des particuliers. Dans la pratique, les gardes champêtres particuliers sont surtout engagés par particuliers dans le but de surveiller leur propriété et leur

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

terrain de pêche et de chasse. Bien que les dispositions générales relatives à la formation aient été prises par le Roi, aucune subvention n'a été prévue pour l'organisation, puisqu'elle s'adresse presque exclusivement à des particuliers. C'est pourquoi, il est proposé de couvrir le coût de l'organisation des formations par une participation financière à charge du candidat ou de son commettant.

La commission de formation instituée par le Gouverneur est un organe indépendant de l'organisme de formation. Elle est composée des experts suivants :

- un commissaire de l'arrondissement de la Province concernée président;
- un expert qui dispose d'une expérience utile dans le domaine de compétence des gardes champêtres particuliers;
- un garde-champêtre particulier;
- un officier de police locale, qui a une connaissance ou une expérience dans les formations policières;
- un magistrat du Parquet du Procureur du Roi.

Elle a pour mission de remettre un avis motivé au Gouverneur sur la demande d'agrément de l'organisme de formation et d'examiner la qualité des activités de formation, en ce compris le contenu des cours et les charges de cours.

Par conséquent, votre sixième commission propose à votre assemblée de voter la résolution désignant l'école de police de l'Institut provincial de formation des agents des services publics comme organisme habilité à dispenser la formation de base et le recyclage du garde champêtre particulier en Province de Liège et adopte le règlement interne de fonctionnement par 11 voix pour et 5 abstentions.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame PERIN. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GABRIEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, former des gardes champêtres est certainement utile et important mais par contre, il faut savoir que les communes pour l'instant ont engagé ou vont engager des gardiens de la paix.

Ces gardiens de la paix ont pour mission actuellement de pouvoir intervenir lors de petits délits. C'est extrêmement important pour le bien-être de tous mais malheureusement, ces gardiens de la paix

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

n'ont aucune formation pour l'instant.

Donc la formation qui leur est donnée est faite par des policiers dans les zones de police. Je ne crois pas que ce soit leur travail ; ils n'ont d'ailleurs pas la formation pour le faire non plus.

Donc, ce que je demande, c'est que dans l'avenir, et le plus tôt possible car je crois que c'est urgent, la Province s'occupe aussi de la formation de ces gardiens de la paix.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite encore intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/149 : Modifications à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant, ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 07-08/149. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, au nom de votre septième commission qui s'est réunie le vendredi 19 septembre, à 17 heures ou à 17 heures 30 suivant les agendas, j'ai l'honneur de vous faire rapport en vous indiquant que sur ce point, tenu par les lourdes charges de mes autres fonctions, je n'ai pas eu le temps de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

rester plus longtemps que 5 minutes, sauf pour vous dire que par 10 voix pour et 5 abstentions, cette proposition est présentée à votre suffrage, tout en sachant en l'objectivité qu'une question a été posée : y a-t-il eu concertation syndicale. Et le Député de nous indiquer qu'il y a eu signature d'un protocole d'accord, de nous rappeler que ce dossier comporte trois volets et que sur chacun de ces volets, il y avait une unanimité des représentations syndicales.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Brièvement, Madame la Présidente, chers Collègues, je souhaite intervenir au nom de mon groupe sur le point 1 : statut administratif du personnel provincial non enseignant.

Vous avez eu votre attention particulièrement attirée sur le projet de modification de l'article 11 concernant les devoirs des agents.

Probablement que le week-end chaleureux que nous avons connu en terre liégeoise nous a permis d'évoluer dans la pensée et dans la réflexion mais nous nous interrogeons sur la complexité de la rédaction du nouveau paragraphe 4 qui tente - et l'objectif n'est évidemment pas de discuter - à éviter certaines incompatibilités entre des agents provinciaux exerçant des activités complémentaires autorisées et lesdites activités en regard de l'Institution provinciale.

Donc, simplement une suggestion au Collège provincial. Ne serait-il pas plus simple de se référer aux dispositions du Code de la démocratie locale qui créent clairement les incompatibilités entre un certain nombre de professions libérales exercées par des conseillers communaux ou provinciaux, en regard de l'institution communale ou provinciale dans laquelle ils siègent. Le texte est clair ; on ne travaille pas en direct pour ou contre l'institution.

Je pense qu'ici, il y a un peu de circonvolution qui pourrait permettre des interprétations qui empêcheraient d'atteindre évidemment l'objectif poursuivi qui est de dire : chacun chez soi ; quand on a une activité complémentaire comme agent provincial, autorisée par le Collège provincial, on ne travaille ni de près, ni de loin pour l'Institution provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

C'est une suggestion d'amélioration du texte parce que quand les textes sont compliqués, on peut être confronté finalement à des résultats contraires à l'objectif poursuivi.

Voilà une suggestion ; elle peut être modifiée sur les bancs mais nous faisons confiance au Collège provincial pour améliorer le texte.

Donc deux suggestions : vous en prenez l'engagement ou vous revenez ; vous revenez avec ce texte amélioré le mois prochain. C'est de votre responsabilité dans la praticabilité.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Oui, Monsieur le Député. Vous avez la parole.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, mes chers Collègues, je voudrais souligner le caractère sympathique de l'intervention de M. DRION qui est aussi un brillant juriste et c'est la première fois que j'entends un juriste ?????
Sujet à interprétation.

M. DRION.- Je plaçais pour la Province !

M. LACROIX, Député provincial.- Cela étant, je voudrais rappeler l'objectif du Collège provincial et de la concertation syndicale qui était de dire que on vise, d'une part, effectivement le cumul d'activités complémentaires et donc éviter les confusions d'intérêt mais également à travers ce texte, on visait toute quelconque relation contractuelle que l'on peut avoir même si on est agent provincial mais qu'on n'a pas d'activité complémentaire, un membre de sa famille peut, grâce à l'information que l'agent provincial peut donner, peut quelque part bénéficier de ce que l'on appelle certainement en droit - mais je ne suis pas juriste, je ne suis qu'un historien - un délit d'initié.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré avec les juristes de la Province et avec l'accord de la concertation syndicale, ce texte. Maintenant, si vous voulez que nous le retravaillions ensemble, je n'ai aucun obstacle à formuler dirimant d'ailleurs sur ce point.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. L'important étant que ce soit le plus performant possible. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/150 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Maison du Social

Document 07-08/151 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles

Document 07-08/152 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles

(Voir document).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour : documents 07-08/150, 151 et 152 qui ont été regroupés. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, j'aborderai d'abord le dossier 150 - Mise en non-valeurs de créances dues à la Maison du Social.

Suite à la réunion du 19 septembre, la septième commission vous propose d'autoriser le receveur spécial à porter en non-valeurs, dans son compte de gestion pour 2008, 18 créances restant à recouvrer et représentant un montant total de 62,89 euros. Il faut noter qu'il serait trop onéreux d'engager des frais de mise en demeure au vu des montants.

Les commissaires n'ont émis aucune remarque, ni question concernant le dossier 150.

La septième commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions, à la proposition du Collège provincial.

En ce qui concerne le dossier 152 - Mise en non-valeurs de

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles, toujours lors de cette réunion du 19 septembre, la septième commission vous propose d'autoriser le receveur spécial à porter en non-valeurs, dans son compte de gestion pour 2008, 81 créances restant à recouvrer et représentant un montant total de 7.391,21 euros.

Un commissaire demande s'il existe une explication dans la variation des montants d'une année à l'autre et plus particulièrement pour l'année 2006.

En séance, il lui est répondu que pour l'année 2006, il y a eu plusieurs décès sans héritiers connus ou dont les héritiers ont renoncé à la succession pour des montants significatifs.

La septième commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial.

En ce qui concerne le dossier 151 - Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles, toujours lors de cette réunion, la septième commission vous propose d'autoriser le receveur spécial à porter en non-valeurs, dans son compte de gestion pour 2008, 76 créances restant à recouvrer et représentant un montant total de 3.513,23 euros.

Un commissaire a demandé le rappel de la procédure et les différentes étapes avant la mise en non-valeurs. Un expert présent de la Province a donné réponse en séance : après trois rappels écrits, il y a passage de la créance au service contentieux avec un nouveau rappel.

La septième commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur un de ces trois points ou sur les trois points d'ailleurs ? Personne. Je clos la discussion générale. Messieurs les Chefs de groupe, peut-on regrouper les votes ? Oui ? Je vous remercie.

Nous passons donc au vote des conclusions de la commission sur les trois points.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M.

POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officie).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 07-08/165 : Désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES paramédical

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 07-08/165. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, en ce vendredi 19 septembre, votre septième commission s'est réunie pour examiner le document 07-08/165 concernant la désignation d'un receveur spécial des recettes à l'IPES paramédical.

Il n'y avait ni question, ni remarque. Votre septième commission vous recommande donc par 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. BRAUN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Juste pour vous dire que le groupe ECOLO va s'abstenir sur ce point pour les raisons bien connues désormais par tout le monde.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/169 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de véhicules à destination de l'IILE

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 07-08/169. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, Mme FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune). Merci. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce vendredi 19 septembre, à 17 heures, pour analyser le document 07-08/169.

Le Président expose brièvement le contenu du document soumis.

Après quoi, un commissaire souhaite avoir quelques informations supplémentaires quant au véhicule qui est à acquérir.

Il lui est répondu que ce véhicule est tout à fait normal mais qu'il est équipé spécifiquement en vue d'intervenir de façon adéquate.

Ce commissaire pose la question de savoir si des conditions environnementales ont été prévues dans le cahier des charges.

Il lui est répondu que non car il n'existe pas de normes particulières à inclure pour ce type de véhicule.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Votre septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution par 10 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame FRESON. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/153 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture et la pose de mobilier pour l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics, scindé en deux marchés : lot 1 - mobilier scolaire et cafeteria, lot 2 - mobilier de salle de réunions et mobilier divers

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 07-08/153. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, ce 19 septembre, notre septième commission a examiné le dossier 07-08/153 qui concerne le mode de passation et les conditions de marché pour la fourniture et la pose de mobilier pour l'Institut de formation des agents des services publics scindé en deux lots, le premier pour le mobilier scolaire et la cafétéria, le second pour le mobilier de salle de réunions et d'autres mobiliers divers; le tout estimé à un montant de 217.600 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Tout d'abord, certains conseillers ont fait remarquer que ce dossier avait fait l'objet d'un double envoi ; le second étant un correctif revoyant certains montants du premier à la baisse. Dès lors, il est suggéré de prévoir une numérotation complémentaire des documents afin de bien déterminer la dernière version reçue.

Concernant le fond du dossier, aucune remarque n'a été soulevée et notre commission l'a approuvé par 10 voix pour et 4 absentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, voilà pourquoi je souhaite intervenir. Nous avons eu cette commission Finances un jour un peu exceptionnel, à savoir le vendredi de la semaine passée. J'avais déjà réagi en réunion de bureau puisque c'est à ce moment-là que nous avons pris connaissance de ce jour de réunion et que j'estimais que c'était quand même très court pour en faire part aux personnes qui font partie de la commission et qu'on aurait pu, puisque la décision a été prise apparemment le jeudi qui précédait le bureau, le faire savoir le plus rapidement possible à tout le monde pour que l'on puisse prendre ses dispositions. C'est une première chose.

Alors, on a pu constater et c'est probablement lié au jour avancé de la réunion de cette commission, qu'un certain nombre de documents n'ont pas pu parvenir en tout cas dans un premier temps aux conseillers ; ils ont été envoyés par après mais très tardivement. Ce qui fait qu'on a pu, pour un certain nombre, n'en prendre connaissance qu'en séance. Et c'était le cas pour ce document-ci.

C'est pour cette raison que j'interviens pour justifier l'abstention de mon groupe pour ces documents qu'on n'a pas eu l'occasion d'examiner vraiment étant donné qu'on n'avait pas suffisamment de temps pour en prendre connaissance et poser les questions adéquates en commission. Donc, on va s'abstenir sur ce document ainsi que sur les documents 07-08/170 et 07-08/172.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Je préciserai toutefois que le document était disponible sur le portail la veille mais bon ! Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/174 : Services provinciaux : Marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement des abords de l'Institut provincial de formation des agents des services publics

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 de l'ordre du jour : document 07-08/174. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 23 septembre pour traiter le document 07-08/174 relatif à un marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement des abords de l'Institut provincial de formation des agents des services publics.

Une seule question est posée par un membre de la commission à savoir, est-ce que la citerne est bien une citerne d'eau de pluie ; il lui est répondu que oui.

Et le projet de résolution de la huitième commission, document 07-08/174, est adopté par 9 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/154 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'une flasheuse de plaques au Complexe provincial des Hauts-Sarts

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 14 de l'ordre du jour : document 07-08/154. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DESMIT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie le vendredi 19 septembre afin d'examiner le document 07-08/154 relatif à l'acquisition d'une flasheuse de plaques pour le Complexe provincial des Hauts-Sarts.

Aucune question n'ayant été posée, c'est par 10 voix pour et 4 abstentions qu'elle vous propose d'adopter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/155 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un équipement d'imagerie médicale au Service des Cars - Dépistage mobile

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 07-08/155. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Votre commission a donc examiné le point 07-08/155 relatif au marché de fournitures - mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un équipement d'imagerie médicale.

Une question a été posée par un commissaire se demandant ce que voulait dire « avantage en matière d'environnement ». Pour les personnes qui passent les tests, y a-t-il réellement un avantage ? Il lui est répondu que c'est une question extrêmement technique et scientifique. Ce que l'on peut répondre à la question de ce commissaire, c'est qu'il n'y a plus d'exposition derrière une plaque métallique mais simplement, il y a toujours une photo bien entendu. Par contre, c'est plus propre et plus sain pour le patient, surtout lors du développement pour le personnel traitant ce type d'information lors de l'impression et de la transmission pour le personnel qui traite l'information et la rapidité à l'égard des destinataires et particulièrement des médecins.

Sur base de quoi, votre septième commission vous propose, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux services provinciaux - marché de fournitures - mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un équipement d'imagerie médicale au Service des Cars - dépistage mobile.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/156 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des chambres du 7^{ème} étage de l'internat de Seraing - lot 1 : gros œuvre et parachèvement

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 07-08/156. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. ERNST qui est suppléé par Mme WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Merci. Chers Collègues, la huitième commission devait se prononcer sur le mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des chambres du 7^{ème} étage de l'internat de Seraing - Lot 1 - gros œuvre et parachèvements - document 07-08/156.

Le montant estimatif des travaux est de 289.340,05 euros, TVAC.

Une seule question a été posée concernant le linoléum qui a une sous couche en liège et qui en pleine nature est biodégradable.

La commission vous propose d'approuver ce marché de travaux par 7 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/157 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le remplacement des châssis de fenêtres, bâtiment 1, façade sud et ouest - 3^{ème} phase à l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Verviers - adjudication publique

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 07-08/157. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme MOTTARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Je serai très brève puisqu'aucune question n'ayant été posée, votre huitième commission vous propose d'adopter, par 7 voix pour et 6 abstentions, le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.**Document 07-08/158 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour l'aménagement des zones de parcage du Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau de football de la Région wallonne (CREF)**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 07-08/158. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Je ne vais pas répéter l'intitulé. Après présentation du projet, un commissaire pose la question de savoir pourquoi dans ce cas, ne pas avoir prévu des dalles gazon comme dans les autres dossiers ? Réponse de M. le Directeur : c'est le revêtement le plus économique en fonction de la nature du terrain, un sol argileux non absorbant et non drainant a contraint à choisir un revêtement hydrocarboné.

Un commissaire : la Province assume-t-elle l'ensemble de tous les travaux. M. le Député : La Province ne prend en charge que les travaux qui incombent au propriétaire ; les subsides infra-sport, c'est-à-dire Région wallonne, sont prévus ultérieurement.

Sans autre question, votre commission s'est exprimée par 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe, PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Document 07-08/166 : Acquisition par la Province de Liège à titre gratuit et dans le but d'utilité publique, d'une emprise sise rue Provinciale à 4451 Voroux-lez-Liers, cadastrée 5^{ème} division - section A, n° 417s3 d'une contenance de 12m² dans le cadre d'un permis d'urbanisme délibéré à M. et Mme TWAGIRIMANA-BENEDETTO, afin de permettre l'élargissement de la voirie

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 07-08/166. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième commission s'est réunie ce mardi 23 septembre afin d'examiner ce point.

Un commissaire demande un éclaircissement quant au terme « cession à titre gratuit pour cause d'utilité publique ». Il lui est répondu que ces personnes doivent respecter le plan d'alignement de la voirie puisqu'il y a une avancée de 12 mètres.

Aucune autre question n'ayant été posée, la huitième commission s'est prononcé et a adopté la résolution par 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Document 07-08/167 : Vente de gré à gré de l'immeuble sis rue de l'Ecole technique, 11 à Herstal, à M. et Mme HASAN, pour un montant de 92.500 €

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 20 de l'ordre du jour : document 07-08/167. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, je serai brève également. Cette proposition n'a suscité aucun commentaire. Donc la commission a approuvé la proposition par 9 voix pour et 6 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/159 : Modification de la procédure appliquée par le Domaine provincial de Wégimont pour les tarifs des différents services et modification du règlement organique du parc

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 21 de l'ordre du jour : document 07-08/159. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième commission. J'invite le rapporteur, Mme WATHELET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, la dixième commission devait se prononcer sur la proposition de modification de la réglementation applicable au Domaine provincial de Wégimont - modification du règlement organique.

Un commissaire a posé la question de savoir si le tarif pour le Centre d'hébergement était un tarif unique pour toute association ou société qui loue le Centre. Il nous est répondu qu'il existe deux tarifs, un tarif normal et un tarif social pour les groupes à vocation sociale, culturelle, touristique, pédagogique et sportive.

La commission a approuvé la proposition par 9 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme WATHELET. Je vous en prie, Madame la Conseillère.

Mme WATHELET (à la tribune).- Comme le groupe CDH-CSP s'est abstenu, nous en avons réfléchi et nous voudrions préciser ceci.

La résolution, dans l'article 1^{er}, dit que le règlement organique du Domaine provincial de Wégimont ci-annexé - c'est ce qui est écrit - est adopté, toute version antérieure étant abrogée.

D'autre part, dans le règlement organique, on ne précise pas encore la date de la mise en application.

A l'issue de la commission, personnellement, j'ai pu recevoir le tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

Donc, on voudrait demander le report d'un mois pour que l'on intègre dans le règlement organique les tarifs. Nous pensons qu'il y va de la sécurité dans les relations contractuelles avec les « clients », qu'ils soient des sociétés ou des associations.

Donc, nous demandons juste une précision qui pourrait peut-être être reprise le mois prochain.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur le Député, vous souhaitez intervenir ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Je ne comprends

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

pas la portée de la question. Ce n'est pas vraiment le travail d'une assemblée. Je ne comprends pas.

Mme WATHELET.- Je demande le report d'un mois parce que, pour nous aussi, ce n'est pas clair.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, ce que vous demandez, c'est que l'on reporte le point. Nous allons nous prononcer sur le report du point.

Mme WATHELET.- Dans le règlement organique, nous n'avons même pas les deux tarifs. On nous demande d'approuver une abrogation. Que va-t-on faire à partir de maintenant jusqu'au 1^{er} janvier ?

M. MOTTARD, Député provincial.- Comme tout à l'heure, je découvre ...

M. DRION.- Faites-nous le reproche de faire notre travail !

M. MOTTARD, Député provincial.- Non, non mais il y a les commissions. C'est un travail de commission et pas un travail d'assemblée. Madame la Greffière, je propose de voter le document et on verra en commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, de revenir commission.

M. DEFAYS.- C'est une situation assez difficile à gérer. A la fois, on nous demande d'indexer un tarif qui n'existe plus puisqu'on abroge le tarif précédent ; Donc, plus de tarif mais on nous demande de quand même l'indexer.

Et deuxièmement, dans la résolution qui nous est proposée, il n'est pas tenu compte, et cela a été dit en commission, des deux tarifs, un social et un moins social.

Donc, je me demande sur quoi on va voter et ce que cela va avoir comme impact demain.

M. MOTTARD, Député provincial.- Le dossier est passé par les services juridiques de la Province ; jusqu'à preuve du contraire, moi, je m'en réfère aux services juridiques.

M. DDEFAYS.- Jusqu'à preuve du contraire, c'est l'assemblée qui vote !

Mme LA PRESIDENTE.- Donc, vous demandez que l'on reporte le point. Nous allons nous prononcer sur le report du point.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Qui est pour ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Nous allons maintenant voter sur les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/160 : Domaine provincial de Wégimont : gratuité du parking

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 22 de l'ordre du jour : document 07-08/160. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième commission. J'invite le rapporteur, Mme ROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le deuxième point abordé par votre dixième commission concerne la gratuité du parking au Domaine provincial de Wégimont - document 07-08/160.

Le Président demande si la gratuité est bien d'application depuis le 1^{er} mai 2008. Le Député rapporteur répond que c'est bien le cas et que cette mesure est intervenue après différentes modifications des entrées au Domaine.

Il faut rappeler aussi qu'on a demandé la gratuité parce que des subsides ont été introduits pour aménager le bas du Domaine et que,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

avec la conclusion, qu'on ne peut pas faire payer le parking.

Aucune autre question n'a été posée. Le Président a donc fait procéder au vote et le résultat est de 9 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur le point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/170 : Services provinciaux : Marché de services - Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 : document 07-058/170. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DODRIMONT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Les discussions de la commission n'ont pas amené de questions et donc le rapport sera particulièrement succinct.

C'est par 10 voix pour et 4 abstentions qu'il est proposé à l'assemblée de prendre attitude sur ce dossier.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DODRIMONT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

* * *

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur le Gouverneur, bonjour, bienvenue chez nous.

* * *

Document 07-08/172 : Taxes provinciales - Problème de recouvrement de la taxe sur les débits de boissons

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 3 : document 07-08/172. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, votre septième commission vous propose, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial relatif aux modifications à apporter au règlement relatif à la perception de la taxe provinciale sur les débits de boissons - exercice 2008.

Ce dossier n'a amené aucune question et forcément aucune réponse.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, j'interviens sur ce point en complément à mon intervention tout à l'heure puisque c'est un des points sur lequel nous nous abstenons également.

Mais, plus particulièrement sur ce dossier-ci, je souhaite quand même encore intervenir et poser une question.

Vu que c'était quasiment le dossier le plus fourni et qu'il était vraiment très très difficile de s'en saisir en séance, j'espère que vous accepterez exceptionnellement que l'on puisse poser des questions en séance publique par rapport à cela ; ma question porte sur ceci. Puisque, en fait, le service public fédéral des finances ne souhaite pas définir lui-même et demande aux services provinciaux de définir les critères sur lesquels cette taxe doit être perçue, je souhaiterais savoir de quelle manière et sur base de quels critères, les services provinciaux vont pouvoir définir la valeur locative - puisque c'est là-dessus qu'on va se baser - des établissements de débits de boissons.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur le Député, vous souhaitez intervenir ?

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Madame la Présidente, mes chers Collègues, de mémoire, il s'agira de vérifier la superficie des nouveaux débits de boissons puisque la modification de la taxe s'adresse aux nouveaux débits de boissons ; les anciens ne sont pas concernés par la modification.

C'est la longueur de la devanture ; une collaboration renforcée entre les services communaux et les services provinciaux permettra de la définir.

Si vous voulez plus de détails techniques, je vous les renverrai via le service des finances compétent.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/173 : Bail emphytéotique entre la Province de Liège et la Commune de Crisnée concédant un droit d'emphytéose à la Commune sur le site de l'IPES

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 : document 07-08/173. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, après présentation du projet, un commissaire souligne que, dans le 4^{ème} paragraphe, il est stipulé l'utilisation continue par les élèves de l'IPES de Hesbaye. Cela sera-t-il inscrit tel quel dans le contrat ?

Le Député rapporteur : ce projet est un partenariat, un travail en parfaite synergie entre la commune, la Communauté française et la Province. Cette piste d'athlétisme sera utilisable par tous sans monopole. Si nous avons cru bon de le préciser, c'est pour certifier que nos élèves continueront à y accéder. Conserver l'usage sans exclusive pour optimiser l'outil de manière collective, c'était le but et il y aura une convention collective d'utilisation.

Sans autre question, il vous est demandé, chers Collègues, de vous prononcer. La commission s'est prononcée par 9 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/171 : Relevé trimestriel des travaux adjudés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 5 : document 07-058/174. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, Mme REMACLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre huitième commission, réunie ce mardi 23 courant, a pris connaissance du document référencé 07-08/171 concernant le relevé trimestriel des dossiers de travaux repris à l'extraordinaire pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de faire une étude plus globale sur les systèmes de climatisation. En effet, c'est onéreux d'équiper les bâtiments et il serait peut-être plus avantageux d'envisager des regroupements.

Le personnel des services techniques apporte une réponse à cette question ; il n'y a pas beaucoup d'alternatives en ce qui concerne les cas repris au présent relevé. On y réfléchit cependant pour d'autres bâtiments.

Le Député rapporteur ajoute que lorsque l'on construit du neuf,

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

il est bien plus aisé d'équiper la construction que lorsqu'on doit améliorer et équiper les installations d'un bâtiment existant.

Un autre commissaire interroge sur la nature des travaux de nettoyage effectués à la chaudière à vapeur à l'EP de Seraing. Le coût lui paraît très élevé.

Les explications fournies sont les suivantes : il s'agit d'une grosse chaudière. Les travaux d'entretien et de nettoyage ne sont nullement les mêmes que les travaux d'entretien d'une chaudière à usage domestique. L'entretien de pareille installation nécessite de surcroît l'utilisation d'un matériel bien spécifique.

L'analyse de ce relevé trimestriel n'a suscité aucune autre question ou remarque.

Tout comme votre huitième commission, je vous propose, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, de prendre connaissance des travaux repris à ce relevé trimestriel.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du document 07-08/171.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2008, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Avant d'aborder la séance à huis clos, je voudrais attirer votre attention sur le fait que vous avez reçu sur vos bancs un petit livre qui a été déposé par le Service des Affaires sociales et qui est un condensé des témoignages des femmes battues. Je pense que d'aucun vous aurez à cœur de prendre connaissance de ces problèmes.

Je vous rappelle aussi, et je le ferai encore lors d'autres séances, que quand vous avez rédigé votre rapport sur votre

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2008.

ordinateur, il ne vous coûte rien de l'envoyer au service du Conseil ; ce qui éviterait bien entendu aux dames qui sont là et qui sont appelées à prendre note, de devoir retaper tout lorsque cela a déjà été fait une fois. Je pense que ça évite du travail inutile.

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mmes et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

Je vous remercie. Je déclare close la réunion publique.

- La réunion publique est levée à 17h10.